Nations Unies DP/2008/19



Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population

Distr. générale 11 février 2008 Français Original : anglais

Session annuelle de 2008

16-27 juin 2008, Genève Point 1 de l'ordre du jour provisoire **Questions d'organisation**

Décisions adoptées par le Conseil d'administration à la première session ordinaire de 2008 (21-28 janvier 2008)

Table des matières

		Page
2008/1	Budget d'appui biennal du PNUD pour 2008-2009, y compris les mesures de sécurité supplémentaires visant à protéger le personnel et les locaux du PNUD	2
2008/2	Budget d'appui biennal d'UNIFEM pour 2008-2009 et cadre de mobilisation des ressources	4
2008/3	Politique de recouvrement des coûts d'UNIFEM.	5
2008/4	Cadre de partenariat entre le PNUD et le FENU, arrangements en matière de programmation, mécanismes de financement et politique de recouvrement des coûts	5
2008/5	Cadre biennal de programmation et de budgétisation de l'UNOPS	6
2008/6	Projet de budget d'appui biennal du FNUAP pour l'exercice 2008-2009	7
2008/7	Rapport commun du PNUD et du FNUAP au Conseil économique et social	8
2008/8	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2008	9

Budget d'appui biennal du PNUD pour 2008-2009, y compris les mesures de sécurité supplémentaires visant à protéger le personnel et les locaux du PNUD

Le Conseil d'administration

- 1. Prend note des fonctions, résultats de gestion, indicateurs et ressources nécessaires indiqués dans le projet de budget pour l'exercice biennal 2008-2009, tel qu'il figure dans le document DP/2008/3;
- 2. Prend également note des conclusions du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) selon lesquelles il est possible d'améliorer encore la présentation du budget, notamment en spécifiant les liens qui existent avec les différents programmes de travail et activités, afin de permettre une évaluation du rapport coût-efficacité et du degré de réalisation des résultats attendus;
- 3. Approuve les ressources ordinaires d'un montant brut de 853,6 millions de dollars, telles que présentées dans le document DP/2008/3, sous réserve des dispositions de la présente décision;
- 4. *Prie* l'Administrateur de veiller à ce que le budget d'appui biennal soit cohérent avec le plan stratégique du PNUD pour 2008-2011, et ses annexes, tel qu'il a été développé et modifié par la décision 2007/32 et conformément aux recommandations découlant de l'examen triennal global de la politique de 2007, et de lui soumettre un rapport à sa deuxième session ordinaire de 2008;
- 5. Prend note des préoccupations exprimées par le CCQAB au sujet de la tendance à reclasser les postes (DP/2008/5), et demande au PNUD de faire preuve de la plus grande retenue dans l'application de sa proposition de reclassement de postes et de donner des justifications probantes conformes aux normes de la Commission de la fonction publique internationale;
- 6. Demande également à l'Administrateur de joindre en annexe aux prochains projets de budget qu'il présentera des prévisions budgétaires par catégorie de dépenses pour les principaux objets de dépense et des renseignements sur les économies réalisées par rapport aux objectifs et aux indicateurs établis et de rendre compte, dans le rapport financier annuel, des prévisions de dépenses et des objectifs en matière d'efficacité;
- 7. Décide que les prochains budgets d'appui biennaux devraient, dans la mesure du possible, s'orienter vers une diminution progressive par rapport aux ressources, et *invite instamment* le PNUD à continuer de surveiller les frais de gestion afin d'accroître la part des crédits alloués aux programmes et à poursuivre ses efforts pour prêter une plus grande efficacité à ses activités;
- 8. Rappelle la demande faite à l'Administrateur, dans les décisions 2007/18 et 2007/33, de lui soumettre, à sa première session ordinaire de 2009, un rapport accompagné de propositions tendant à réaligner la classification des coûts des activités financées par le cadre financier du programme et le budget d'appui biennal, dans le contexte de la préparation du budget d'appui de l'exercice biennal 2010-2011 et, à cet égard, encourage l'Administrateur à intensifier les consultations avec les autres fonds et programmes des Nations Unies afin d'harmoniser, dans la mesure du possible, la répartition des coûts entre le programme et le budget d'appui;

- 9. *Prie* l'Administrateur de faire figurer dans son rapport sur la classification des coûts, à la première session ordinaire de 2009, des renseignements sur le concept de la structure de base minimum et la méthode utilisée pour la déterminer, ainsi qu'une description de cette structure;
- 10. Réaffirme sa décision 2007/18 sur la politique du PNUD en matière de recouvrement des coûts, et *prie* l'Administrateur d'ajuster le mode de financement des activités de gestion du PNUD en vue d'assurer que les recettes tirées de ce recouvrement financent les coûts d'appui à toutes les activités financées sur d'« autres ressources » au cours du prochain exercice biennal, aux fins de la mise en œuvre des décisions 2003/22 et 2005/33;
- 11. Prie l'Administrateur, en étroite coopération avec les autres fonds et programmes des Nations Unies, de continuer à harmoniser les méthodes de budgétisation axée sur les résultats et à améliorer les objectifs et indicateurs, compte tenu des vues des États Membres;
- 12. *Prie également* l'Administrateur de lui fournir, à la deuxième session ordinaire de 2008, des renseignements sur les mesures prises et les progrès accomplis en ce qui concerne les demandes formulées aux paragraphes 8, 9, 10 et 11 ci-dessus;
- 13. Approuve un montant maximum de 9 millions de dollars à prélever sur les ressources ordinaires pour couvrir les dépenses de mise en conformité aux normes IPSAS d'ici à la fin de 2009;
- 14. *Prie* l'Administrateur de faire figurer dans les prochains budgets d'appui biennaux des renseignements sur les dépenses d'appui imputées sur toutes les sources de financement, conformément au paragraphe 12 des recommandations du CCQAB (DP/2008/5);
- 15. *Prie également* l'Administrateur de lui soumettre le budget d'appui biennal pour 2010-2011, pour approbation, à sa deuxième session ordinaire de 2009;
- 16. *Prend note* du tableau récapitulant les ressources à prévoir pour le financement des activités du PNUD en matière de sécurité*;
- 17. *Approuve*, à cet égard, un montant net de 51,2 millions de dollars, à imputer à part sur le budget ordinaire, pour le financement des mesures de sécurité prescrites par l'ONU;
- 18. Décide, comme l'a proposé l'Administrateur, d'autoriser celui-ci, à titre exceptionnel, à engager en 2008-2009 un montant supplémentaire pouvant atteindre 20 % (10,2 millions de dollars) du montant net de 51,2 millions de dollars des ressources ordinaires proposées au titre des mesures de sécurité prescrites par l'ONU. Le PNUD affectera ces fonds exclusivement au financement de nouvelles activités de sécurité prescrites par le Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU et il lui rendra compte de leur utilisation dans le cadre de l'examen annuel de la situation financière du PNUD.

24 janvier 2008

^{*} Comme il est indiqué dans le document DP/2008/CRP.2.

Budget d'appui biennal d'UNIFEM pour 2008-2009 et cadre de mobilisation des ressources

Le Conseil d'administration

- 1. *Prend note* des fonctions, résultats de gestion, indicateurs et ressources nécessaires indiqués dans le projet de budget d'appui pour l'exercice biennal 2008-2009, tel qu'il figure dans le document DP/2008/4;
- 2. Prend également note des observations et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB);
- 3. *Approuve* l'ouverture de crédits d'un montant brut de 23 044 000 dollars, tel qu'indiqué au tableau 2 du rapport, aux fins indiquées dans le rapport;
- 4. *Prie* UNIFEM de joindre en annexe aux prochains projets de budget qu'il présentera des prévisions budgétaires par catégorie de dépenses pour les principaux objets de dépense et des renseignements sur les économies réalisées par rapport aux objectifs et aux indicateurs établis, et de rendre compte, dans le rapport financier annuel, des prévisions de dépenses et des objectifs en matière d'efficacité;
- 5. Décide que les prochains budgets d'appui biennaux devraient, dans la mesure du possible, s'orienter vers une diminution progressive par rapport à l'ensemble des ressources, et *invite instamment* UNIFEM à continuer de surveiller les frais de gestion afin d'accroître la part des crédits alloués aux programmes et à poursuivre ses efforts pour prêter une plus grande efficacité à ses activités;
- 6. Prie la Directrice exécutive d'UNIFEM, en étroite coopération avec les autres fonds et programmes des Nations Unies, de continuer à harmoniser et à améliorer les méthodes de budgétisation axée sur les résultats, et demande à être informé, à sa deuxième session ordinaire de 2008, des mesures prises et des résultats obtenus pour ce qui est des questions relatives au budget, notamment celles touchant les indicateurs, les objectifs et la classification des coûts dans les budgets axés sur les résultats;
- 7. *Prie* l'Administrateur du PNUD de lui soumettre le budget d'appui biennal pour 2010-2011, pour approbation, à sa deuxième session ordinaire de 2009;
- 8. Se félicite de la suite donnée par UNIFEM à la décision 2007/35, dans laquelle il lui demandait de fournir des informations plus détaillées sur son cadre de mobilisation des ressources, et *encourage* UNIFEM à élargir la base de ses ressources financières en renforçant ses partenariats avec l'ensemble des parties prenantes et à diversifier ses donateurs, ainsi qu'à renforcer les liens avec ces derniers;
- 9. *Réaffirme*, à cet égard, que les ressources ordinaires constituent le socle sur lequel repose UNIFEM et sont indispensables si l'on veut maintenir le caractère multilatéral, neutre et universel de son action, et *demande* aux pays donateurs et aux autres pays qui sont en mesure de le faire d'accroître leurs contributions aux ressources ordinaires d'UNIFEM, notamment au moyen d'annonces de contributions pluriannuelles.

24 janvier 2008

Politique de recouvrement des coûts d'UNIFEM

Le Conseil d'administration

- 1. Prend note du rapport de l'Administrateur sur la politique de recouvrement des coûts d'UNIFEM, tel qu'il figure dans le document DP/2008/11;
- 2. Rappelle qu'il est nécessaire qu'UNIFEM continue à assurer le suivi des efforts consentis pour que les fonctions touchant la gestion des autres ressources reçoivent un financement adéquat sans pour autant que les ressources ordinaires soient indûment ponctionnées;
- 3. Prie instamment UNIFEM d'harmoniser sa politique de recouvrement des coûts avec les organismes des Nations Unies pour les fonds d'affectation multidonateurs, les programmes communs et les bureaux communs, en reconnaissant que l'adoption de ces principes par les organismes des Nations Unies est une mesure permettant d'accroître la transparence et la comparabilité du recouvrement des coûts dans l'ensemble du système des Nations Unies;
- 4. *Note* la proposition faite dans la politique de recouvrement des coûts visant à conserver une certaine souplesse, au cas par cas, et *prie* UNIFEM de lui rendre compte, à sa session annuelle de 2008, des critères et procédures applicables aux dérogations relatives au montant forfaitaire;
- 5. Prie l'Administration d'UNIFEM de lui rendre compte, à sa session annuelle de 2008, de l'application de la politique de recouvrement des coûts, en donnant des renseignement détaillés sur les coûts indirects fixes et variables et sur l'incidence des taux appliqués sur les ressources ordinaires et les autres ressources, ainsi que de l'utilisation et de l'affectation des coûts indirects recouvrés.

24 janvier 2008

2008/4

Cadre de partenariat entre le PNUD et le FENU, arrangements en matière de programmation, mécanismes de financement et politique de recouvrement des coûts

Le Conseil d'administration

- 1. Prend note du rapport sur le cadre de partenariat entre le PNUD et le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), les arrangements en matière de programmation, les mécanismes de financement et la politique de recouvrement des coûts (DP/2008/12);
- 2. Note avec satisfaction les progrès accomplis quant à la mise au point des derniers détails du partenariat stratégique entre le PNUD et le FENU, en particulier en ce qui concerne : a) l'intégration de la contribution du FENU au plan stratégique du PNUD pour 2008-2011; et b) la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels du partenariat, tels qu'ils figurent dans le document DP/2007/11;
- 3. *Prie* le PNUD et le FENU de lui rendre compte, à sa session annuelle de 2009, des progrès accomplis en ce qui concerne la mise en place de leur partenariat stratégique;

- 4. Prend note des arrangements relatifs à la programmation et au financement du FENU proposés pour 2008-2011, et exhorte de nouveau les pays donateurs et d'autres pays qui sont en mesure de le faire à apporter un appui financier supplémentaire et durable à ses programmes et activités dans les pays les moins avancés, afin de permettre au FENU d'exécuter son plan d'investissement pour 2008-2011;
- 5. Décide que, dans le cadre de la politique du FENU en matière de recouvrement, les taux de recouvrement suivants seront appliqués en ce qui concerne les coûts d'appui indirects : 7 % pour les nouvelles contributions de tiers et 3 % pour toutes les nouvelles contributions de pays bénéficiant de programmes;
- 6. Prie l'Administration du FENU de lui faire rapport sur l'application de la politique de recouvrement des coûts, en indiquant notamment l'incidence des taux appliqués sur les ressources ordinaires et les autres ressources, ainsi que l'utilisation et l'affectation des coûts indirects recouvrés, pour examen à sa session annuelle de 2008.

24 janvier 2008

2008/5

Cadre biennal de programmation et de budgétisation de l'UNOPS

Le Conseil d'administration

- 1. *Prend note* du cadre biennal de programmation et de budgétisation de l'UNOPS (DP/2008/13), ainsi que des objectifs opérationnels stratégiques, mesures et valeurs cibles, et des prévisions de dépenses correspondantes;
 - 2. Approuve le budget tel qu'il figure dans le document DP/2008/13;
- 3. Rappelle les recommandations du Comité des commissaires aux comptes au sujet du solde interfonds, et *prie* l'UNOPS et le PNUD de régler cette question à titre prioritaire avant la clôture de l'exercice 2006-2007;
- 4. Rappelle également le déficit mentionné au paragraphe 13 du rapport du CCQAB daté du 19 décembre 2007, et demande à l'UNOPS et au PNUD, en coopération avec les partenaires concernés, d'accélérer le règlement de cette question;
- 5. Prie le Directeur exécutif de l'UNOPS de poursuivre les efforts visant à harmoniser la présentation de son budget avec celle des budgets d'appui biennaux des autres fonds et programmes des Nations Unies, tout en tenant compte des spécificités de l'UNOPS, et de contribuer à améliorer les méthodes de budgétisation axée sur les résultats, notamment en ce qui concerne les objectifs et les indicateurs;
- 6. *Prie également* le Directeur exécutif de l'UNOPS de lui soumettre le budget d'appui biennal pour 2010-2011, pour approbation, à sa deuxième session ordinaire de 2009;
- 7. *Prie en outre* le Directeur exécutif de l'UNOPS de lui présenter son cadre de responsabilisation et sa politique en matière de contrôles, pour examen et approbation, à sa session annuelle de 2008.

24 janvier 2008

Projet de budget d'appui biennal du FNUAP pour l'exercice 2008-2009

Le Conseil d'administration

- 1. Prend note des fonctions, résultats de gestion, indicateurs et ressources nécessaires indiqués dans le projet de budget d'appui biennal du FNUAP pour l'exercice 2008-2009, tel qu'il figure dans le document DP/FPA/2008/1;
- 2. Approuve les ressources d'un montant brut de 259,8 millions de dollars, représentant le budget total d'appui biennal pour 2008-2009, et *note* qu'après avoir déduit le montant de 24 millions de dollars au titre du recouvrement des coûts indirects, le montant total net des crédits à ouvrir est de 235,8 millions de dollars;
- 3. *Décide* que le crédit ouvert devrait être utilisé pour réaliser les produits attendus en matière de gestion, comme indiqué dans les 16 fonctions présentées dans le document DP/FPA/2008/1:
- 4 Prie la Directrice exécutive de joindre en annexe aux prochains projets de budget qu'elle présentera des prévisions budgétaires par catégorie de dépenses pour les principaux objets de dépense et des renseignements sur les économies réalisées par rapport aux objectifs et aux indicateurs établis et de rendre compte, dans le rapport financier annuel, des prévisions de dépenses et des objectifs en matière d'efficacité;
- 5. Décide que les prochains budgets d'appui biennaux devraient, dans la mesure du possible, s'orienter vers une diminution progressive par rapport à l'ensemble des ressources, et *invite instamment* le FNUAP à continuer de surveiller les frais de gestion afin d'accroître la part des crédits alloués aux programmes et à poursuivre ses efforts pour prêter une plus grande efficacité à ses activités;
- 6. Prie la Directrice exécutive du FNUAP, en étroite coopération avec les autres fonds et programmes des Nations Unies, de continuer à harmoniser et à améliorer les méthodes de budgétisation axée sur les résultats, et demande à être informé, à sa deuxième session ordinaire de 2008, des mesures prises et des résultats obtenus pour ce qui est des questions relatives au budget, notamment celles touchant les indicateurs, les objectifs et la classification des coûts dans les budgets axés sur les résultats;
- 7. Autorise l'inscription de dépenses supplémentaires d'un montant de 6 millions de dollars au titre des ressources ordinaires pour la mise en œuvre du projet consacré au système de planification des ressources (Atlas), y compris l'application des normes internationales de comptabilité pour le secteur public;
- 8. Autorise également l'ouverture d'un crédit supplémentaire d'un montant de 2,4 millions de dollars au titre des ressources ordinaires afin de reconstituer la réserve au titre de la sécurité:
- 9. Autorise en outre l'utilisation d'un montant de 28,4 millions de dollars pour le financement des dépenses non renouvelables au titre de la nouvelle structure organisationnelle du FNUAP, et *demande* au FNUAP de reconstituer sa réserve opérationnelle au niveau prescrit, en 2010 au plus tard;

08-23494 **7**

- 10. *Prend note* du montant supplémentaire de 5 millions de dollars à prévoir pour la réserve du FNUAP au titre de la sécurité¹;
- 11. *Autorise* une dépense supplémentaire de 5 millions de dollars (qui serait couverte au moyen des ressources ordinaires) visant à reconstituer la réserve de sécurité, en sus du montant de 2,4 millions de dollars prévu dans le projet de budget d'appui biennal pour 2008-2009 (DP/FPA/2008/1);
- 12. Approuve la demande de la Directrice exécutive tendant à l'autoriser, à titre exceptionnel durant la période 2008-2009, à disposer d'un montant supplémentaire pouvant atteindre 20 % (2,2 millions de dollars) du montant global prévu pour la réserve au titre de la sécurité qui est de 11,1 millions de dollars. Le Fonds utilisera exclusivement ces ressources supplémentaires pour financer les nouvelles activités de sécurité prescrites par les directives du Département de la sûreté et de la sécurité, et rendra compte de cette utilisation dans l'examen financier annuel soumis au Conseil d'administration:
- 13. Reconnaît que les opérations du FNUAP sur le terrain ont évolué depuis l'adoption de la décision 1995/35, et décide que le FNUAP devrait continuer à utiliser les normes actuelles de la Commission de la fonction publique internationale pour classer ou reclasser les postes internationaux, et *prie* le FNUAP de faire preuve de retenue en matière de reclassement de postes;
- 14. *Demande* à la Directrice exécutive de lui soumettre le projet de budget d'appui biennal pour 2010-2011, pour approbation, à sa seconde session ordinaire de 2009.

24 janvier 2008

2008/7

a) Rapport commun du PNUD et du FNUAP au Conseil économique et social

Le Conseil d'administration

- 1. *Prend note* du rapport commun de l'Administrateur du PNUD et de la Directrice exécutive du FNUAP au Conseil économique et social (E/2008/5);
- 2. Décide de transmettre le rapport susmentionné au Conseil économique et social, assorti des observations et des instructions que les délégations auront formulées à la session en cours;
- 3. *Prie* le PNUD et le FNUAP de faire figurer dans les prochains rapports une évaluation et une analyse plus qualitatives des résultats obtenus, des progrès accomplis et des difficultés rencontrées, ainsi que des leçons tirées.

b) Recommandation relative à la nomination au poste de directeur exécutif du FNUAP

Le Conseil d'administration,

Rappelant la résolution 2211 (XXI) de l'Assemblée générale du 17 décembre 1966, en application de laquelle le Secrétaire général a créé en 1967 un fonds

¹ Comme il est indiqué dans le document DP/FPA/2008/CRP.1.

d'affectation spéciale dénommé par la suite Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP),

Rappelant également la résolution 3019 (XXVII) de l'Assemblée générale du 18 décembre 1972, par laquelle l'Assemblée a placé le Fonds sous son autorité, comme organe subsidiaire, conformément à l'Article 22 de la Charte des Nations Unies, en reconnaissant l'identité distincte du FNUAP,

- 1. *Note* qu'aucune disposition officielle n'a été établie pour la nomination du Directeur exécutif du FNUAP à l'expiration des fonctions administratives exercées par l'Administrateur du PNUD eu égard au FNUAP;
- 2. Souligne l'importance de l'harmonisation des procédures officielles de nomination applicables aux fonds et programmes des Nations Unies;
- 3. *Invite* le Conseil économique et social à recommander à l'Assemblée générale que la nomination au poste de Directeur exécutif du FNUAP soit soumise à des dispositions précises et que le Secrétaire général de l'ONU nomme le Directeur exécutif du FNUAP pour un mandat de quatre ans à compter du 1^{er} janvier, après avoir consulté le Conseil d'administration.

24 janvier 2008

2008/8

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2008

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa première session ordinaire de 2008, il a :

Point 1

Élu les membres ci-après du Bureau pour 2008 :

Président : M. Jean-Marie Ehouzou (Bénin)
Vice-Président : M. Mahmudul Karim (Bangladesh)
Vice-Président : M. Gustavo Endara (Équateur)
Vice-Président : M. Peter Burian (Slovaquie)
Vice-Président : M. Thomas Gass (Suisse)

Adopté l'ordre du jour et le plan de travail de sa première session ordinaire de 2008 (DP/2008/L.1);

Adopté le rapport de sa deuxième session ordinaire de 2007 (DP/2008/1) et son rectificatif (DP/2008/1/Corr.1);

Adopté le plan de travail annuel pour 2008 (DP/2008/CRP.1);

Approuvé le plan de travail provisoire de sa session annuelle de 2008;

Arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions futures de 2008 :

Session annuelle de 2008 : 16-27 juin 2008

Deuxième session ordinaire de 2008 : 8-12 septembre 2008

08-23494 **9**

Débat consacré au PNUD

Point 2

Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2008/1 sur le budget d'appui biennal du PNUD pour 2008-2009, y compris les mesures de sécurité supplémentaires visant à protéger le personnel et les locaux du PNUD;

Adopté la décision 2008/2 sur le budget d'appui biennal d'UNIFEM pour 2008-2009 et le cadre de mobilisation des ressources;

Point 3

Programmes de pays et questions connexes

Approuvé les descriptifs de programme de pays suivants :

Afrique: Programme régional, Comores, Guinée équatoriale, Libéria, Madagascar, République démocratique du Congo, Rwanda et Togo;

États arabes : Koweït et Somalie;

Asie et Pacifique : Programme régional, programmes multinationaux pour les Fidji et les Samoa et Népal;

Amérique latine et Caraïbes : Programme régional, Colombie, Costa Rica, Mexique et Nicaragua;

Point 4

Évaluation

Pris note des rapports ci-après :

Évaluation du système de gestion axée sur les résultats au PNUD (DP/2008/6);

Réponse de l'Administration à l'évaluation du système de gestion axée sur les résultats au PNUD (DP/2008/7);

Évaluation de la contribution du PNUD à la coopération Sud-Sud (DP/2008/8);

Réponse de l'Administration à l'évaluation de la contribution du PNUD à la coopération Sud-Sud (DP/2008/9);

Point 5

Coopération Sud-Sud

Approuvé la prorogation du troisième cadre de coopération Sud-Sud (DP/2008/10);

Point 6

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Adopté la décision 2008/3 sur la politique de recouvrement des coûts d'UNIFEM;

Point 7

Fonds d'équipement des Nations Unies

Adopté la décision 2008/4 sur le cadre de partenariat entre le PNUD et le FENU, les arrangements en matière de programmation, les mécanismes de financement et la politique de recouvrement des coûts;

Point 8

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Adopté la décision 2008/5 sur le cadre biennal de programmation et de budgétisation de l'UNOPS;

Débat consacré au PNUD et au FNUAP

Point 9

Recommandations du Comité des commissaires aux comptes

Pris note du rapport du PNUD sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice 2004-2005 (DP/2008/15);

Pris note du rapport du FNUAP sur la suite donnée au rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice 2004-2005 : état de l'application des recommandations du Comité (DP/FPA/2008/3);

Point 10

Audit et contrôle internes

Adopté une décision orale relative aux rapports sur le système de responsabilité du PNUD et sur la politique du FNUAP en matière de contrôles, comme suit : « Ayant examiné les rapports (DP/2008/16) et (DP/FPA/2008/4) et les efforts déployés par le PNUD et le FNUAP pour améliorer la responsabilisation et les contrôles, le Conseil d'administration demande à l'Administrateur du PNUD et à la Directrice exécutive du FNUAP de le consulter à nouveau sur cette question à sa deuxième session ordinaire de 2008, après avoir mené des consultations approfondies aux fins de l'examen de ces documents, en tenant compte des préoccupations des États Membres »;

Point 11

Rapport du Conseil économique et social

Adopté la décision 2008/7 sur le rapport commun du PNUD et du FNUAP au Conseil économique et social, et sur la recommandation relative à la nomination au poste de Directeur exécutif du FNUAP;

Débat consacré au FNUAP

Point 12

Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2008/6 sur le projet de budget d'appui biennal du FNUAP pour 2008-2009;

Point 13

Programmes de pays et questions connexes

Approuvé les descriptifs de programme de pays suivants :

Afrique : Guinée équatoriale, Lesotho, Libéria, Madagascar, République démocratique du Congo, Rwanda et Togo;

États arabes, Europe et Asie centrale : Somalie;

Asie et Pacifique : Népal et pays insulaires du Pacifique;

Amérique latine et Caraïbes : Colombie, Costa Rica, Mexique et Nicaragua;

Point 14

Arrangements en matière de programmation

Pris note du rapport sur la méthode et les critères appliqués en ce qui concerne l'allocation des ressources de base (MCARB-2) et les critères employés pour établir des rubriques fixes dans les arrangements en matière de programmation;

Réunion commune

Tenu une réunion commune des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM les 25 et 28 janvier 2008, au cours de laquelle ont été examinés les points ci-après : a) progrès sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; b) réactions concernant l'objectif « Unis dans l'action »; et c) stratégies de réduction des risques.

Plan de travail provisoire Conseil d'administration du PNUD/FNUAP

Session annuelle de 2008 (16-27 juin 2008, Genève)

Date	Heure	Point	Thème
Lundi 16 juin	10 heures-13 heures	1	Questions d'organisation
			- Adoption de l'ordre du jour et plan de travail de la session
			- Adoption du rapport de la première session ordinaire de 2008
			Débat consacré au FNUAP
			Déclaration de la Directrice exécutive
		2	Rapport annuel de la Directrice exécutive (2007)
			 Rapport de la Directrice exécutive (2007)
			- Bilan statistique et financier (2007)
			 Rapport commun du PNUD et du FNUAP sur les recommandations du Corps commun d'inspection (2007)
	15 heures-18 heures		Manifestation spéciale du FNUAP
Mardi 17 juin	10 heures-13 heures	2	Rapport annuel de la Directrice exécutive (suite)
		3	Engagements de financement en faveur du FNUAP
			 Rapport sur les engagements de financement en faveur du FNUAP
	15 heures-17 heures		Exposé informel sur la sûreté des produits de santé génésique
	17 heures-18 heures		Consultations officieuses sur les projets de décision
Mercredi 18 juin	10 heures-13 heures	4	Programmes de pays et questions connexes
			 Projets de descriptifs de programmes de pays et prorogation de programmes de pays
	15 heures-17 heures	5	Évaluation
			- Rapport périodique sur les activités d'évaluation
	17 heures-18 heures		Consultations officieuses sur les projets de décision
Jeudi 19 juin	10 heures-13 heures		Débat consacré au PNUD et au FNUAP
		6	Audit et contrôle internes
			 Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'audit et le contrôle internes, et réponse de l'Administration
			 Cadre de responsabilisation et politique en matière de contrôles de l'UNOPS (décision 2008/5)
	10 heures-13 heures 15 heures-17 heures 17 heures-18 heures	5	Programmes de pays et questions connexes - Projets de descriptifs de programmes de pays et prorog programmes de pays Évaluation - Rapport périodique sur les activités d'évaluation Consultations officieuses sur les projets de décision Débat consacré au PNUD et au FNUAP Audit et contrôle internes - Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'a le contrôle internes, et réponse de l'Administration - Cadre de responsabilisation et politique en matière de

Date	Heure	Point	Thème
	15 heures-17 heures		Groupe sur la coordination de l'intervention humanitaire et des secours d'urgence à l'échelle du système et les leçons tirées
	17 heures-18 heures		Consultations officieuses sur les projets de décision
Vendredi 20 juin	10 heures-12 heures		Débat consacré au PNUD et au FNUAP (suite)
		7	Visites sur le terrain
			- Rapports sur les visites sur le terrain
	12 heures-13 heures		Consultations officieuses
	15 heures-18 heures	20	Questions diverses
			 Adoption de décisions en suspens (points concernant le FNUAP et points communs PNUD/FNUAP)
			 Adoption du plan de travail provisoire de la deuxième session ordinaire de 2008 pour le débat consacré au FNUAP et le débat consacré au PNUD et au FNUAP
			 Clôture du débat consacré au FNUAP
Lundi 23 juin	10 heures-13 heures		Débat consacré au PNUD
			Déclaration de l'Administrateur
	15 heures-18 heures	8	Rapport annuel de l'Administrateur
			- Rapport annuel de l'Administrateur
			 Rapport commun PNUD/FNUAP sur les recommandations du Corps commun d'inspection (2007)
			- Annexe statistique
		10	Engagements de financement en faveur du PNUD
			 État des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD
Mardi 24 juin	10 heures-13 heures	9	Plan stratégique du PNUD (2008-2011)
			 État du Plan stratégique du PNUD (2008-2011), tel qu'établi dans la décision 2007/32, au paragraphe 3 iii) et iv)
	15 heures-17 heures	13	Programme de pays et questions connexes
			- Projets de descriptifs de programmes de pays
			 Prorogation de programmes de pays
	17 heures-18 heures		Consultations officieuses sur les projets de décision
Mercredi 25 juin	10 heures-12 heures	16	Volontaires des Nations Unies
-			- Volontaires des Nations Unies - Rapport de l'Administrateur
	12 heures-13 heures		Consultations officieuses sur les projets de décision

Date	Heure	Point	Thème
	15 heures-18 heures	19	Coopération Sud-sud
			- Projet de quatrième cadre de coopération Sud-Sud
		11	Évaluation
			- Rapport annuel sur les activités d'évaluation
Jeudi 26 juin	10 heures-13 heures	11	Évaluation (suite)
			 Évaluation des pays contributeurs nets dans la région arabe et réponse de l'Administration
			 Évaluation de la contribution du GNUD à la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et réponse de l'Administration
		14	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
			- Rapport annuel du Directeur exécutif
	15 heures-17 heures	15	Fonds d'équipement des Nations Unies
			 Rapport annuel axé sur les résultats
			 Rapport sur l'application de la politique de recouvrement des coûts (décision 2008/4)
	17 heures-18 heures		Consultations officieuses sur les projets de décision
Vendredi 27 juin	10 heures-13 heures	17	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
			- Rapport annuel de la Directrice exécutive
			 Politique de recouvrement des coûts d'UNIFEM (suite donnée à la décision 2008/3)
		12	Rapport sur le développement humain
			 État des consultations concernant le Rapport sur le développement humain (résolution 57/264 de l'Assemblée générale)
	15 heures-18 heures	18	Questions financières, budgétaires et administratives
			 Participation du PNUD à l'appui budgétaire direct et aux fonds communs
		20	Questions diverses
			 Adoption de décisions en suspens
		1	Questions d'organisation
			 Adoption du plan de travail provisoire de la deuxième session ordinaire de 2008 pour le débat consacré au PNUD
			- Clôture de la session